

Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys - 40 330 Amou

Compte rendu de séance :

Conseil communautaire du 17 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de janvier à vingt heures trente, les Maires et délégués de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys, dûment convoqués le 11 janvier 2019, se sont réunis à Castel-Sarrazin sous la Présidence de Madame Christine FOURNADET,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames, Fabienne LASSALLE, Martine HILLOTTE, Christine FOURNADET, Karine LAPOS, Anne-Marie DESTIZONS, Isabelle PANDELES.

Messieurs Alain LUBET, Jean-Jacques DARMAILLACQ, Jean-Pierre DUFOURCQ, Jean-Jacques DUPEBE, CAZENAVE Jean Pierre Maurice DULAYET, Didier LARROUTURE, Guy DUPLANTIER, Philippe NAVAILLES, Patrick HOURTIN, Philippe NOVEMBRE, Xavier TORRES, Thierry LABORDE, Bernard DUFAU, Jean ROHFRITSCH, Christian CRABOS, Guy DUFOURCQ, Patrick CAMPET, Claude LASSERRE, Pascal CASSIAU.

PROCURATION : Georges Lacave a donné pouvoir à Philippe Navailles, Karen Ricarrère à Alain Lubet, Odile Lafitte à Christine Fournadet, Alain Garbay à Claude Lasserre ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe Novembre;

Nombre de délégués : 31

Nombre de délégués présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 30

Madame la Présidente ouvre la séance en présentant ses meilleurs vœux à tous les élus avant de procéder à l'appel. L'assemblée désigne ensuite Monsieur Philippe Novembre, secrétaire de séance et décide d'approuver à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil communautaire.

Monsieur Philippe Novembre, maire de Castel-Sarrazin, expose à ses collègues les derniers travaux réalisés sur la commune avec notamment la création du chemin piétonnier et des travaux pour diminuer la vitesse dans la traversée du bourg. Il rappelle aussi les moments forts de l'année dont une très belle commémoration de l'armistice 14-18 avec une exposition et des conférences qui ont drainé de nombreux visiteurs.

Il fait part ensuite des projets 2019 et se réjouit du dynamisme de sa commune et de la richesse de son tissu associatif.

Budget de la Communauté de Communes –

Indemnité des Présidente et Vice-Présidents

Madame la Présidente propose au conseil communautaire une délibération portant sur une modification règlementaire de la délibération relative aux indemnités de Président et Vice-présidents. Il s'agit donc de modifier la délibération initiale en date du 14 avril 2014 qui donnait le taux indiciaire mais ne précisait pas la prise en compte de revalorisations règlementaires. Les taux restent identiques à hauteur de 36,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour la Présidente et de 14,43% pour les Vice-Présidents. Le conseil

communautaire approuve à l'unanimité cette délibération qui fixe les pourcentages et autorise la revalorisation automatique des indemnités de fonction en tenant compte de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Reste à réaliser 2018

Madame la Présidente indique au conseil communautaire, les restes à réaliser 2018 qui seront inscrits. Il s'agit de restes à réaliser en dépenses sur les travaux du Pôle Enfance Jeunesse, sur les travaux de voirie (fossés et enrochement), sur le PLUi-H, sur l'étude des Grottes du Pape et sur les aides économiques. En recettes, il s'agit de la perception de subventions pour le Pôle Enfance Jeunesse et pour la grotte du Pape.

Dotation d'équipement des Territoires ruraux 2019

Madame la Présidente propose au conseil communautaire deux délibérations relatives aux plans de financement de dossiers de demande de D.E.T.R.

1. Il s'agit d'une part d'un projet d'achat d'un bâtiment sis à Amou, 163 route du Collège, afin d'y installer des activités à finalité sociale (restaurant du cœur et logement social). Les élus engagent une discussion sur la soudaineté de la décision mais Madame Lassalle rappelle que cela fait plus de 5 ans que la Communauté de Communes cherche des solutions de local pour les restaurants du cœur et que cela devient d'autant plus urgent que le local que nous louons en ce moment devra être rendu à la fin de la campagne hivernale.

Ce bâtiment a fait l'objet de nombreuses visites et jusqu'à présent les prix de vente ou de location étaient trop importants. Enfin, le dépôt du dossier DETR doit être réalisé avant le 18 janvier 2019.

Le plan de financement prévoit l'achat de ces deux parcelles bâties à Amou section D n°0549 et n°0379 d'une contenance respective de 1 543m² et de 658m² au prix de quatre-vingt-dix mille euros (90 000 €).

Après échanges de vues et délibération, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à solliciter toutes les subventions auprès des financeurs.

Monsieur Jean Pierre Dufourcq demande si cette acquisition pourrait être en partie une des solutions aux problèmes de parking du collège. Madame la Présidente pense que cela semble peu probable compte tenu de la taille du parking devant le bâtiment.

Dépenses	HT		Recettes		%
Montant de l'achat	90 000		Aides de l'Etat	49 000	
Travaux et aménagement	50 000				
			Total des subventions	49 000	35%
			Autofinancement	91 000	
			Total de l'autofinancement	91 000	65%
Total dépenses	140 000		Total recettes	140 000	

2. Il s'agit d'autre part de l'opportunité d'achat d'un bâtiment sis à Amou au 224 route de France, afin d'y installer des activités économiques. Le bâtiment qui est une ancienne conserverie encore en bon état et pour laquelle la Communauté de Communes fera une proposition d'achat à 130 000 euros. Les élus sont quelque peu partagés sur cet investissement mais décident par 26 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions d'approuver le plan de financement ci-dessous, de l'achat de la parcelle bâtie section D n°0506 à Amou d'une contenance de 2 374m² au prix de cent trente mille euros (130 000 €) et d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à solliciter toutes les subventions auprès des financeurs.

Dépenses	HT		Recettes		%
Montant de l'achat	130 000		Aides de l'Etat	47 250	
Frais divers	5 000				
			Total des subventions	47 250	35%
			Autofinancement	87 750	
			Total de l'autofinancement	87 750	65%
Total dépenses	135 000		Total recettes	135 000	

TOURISME CULTURE

- Madame la Présidente propose au conseil communautaire un plan de financement relatif à la Fête de la Préhistoire 2019 qui doit être validé afin d'établir les demandes de subventions. Elle indique que la participation de la Communauté de Communes est identique à celle de l'an passé et qu'elle est comprise dans la subvention annuelle de fonctionnement de 79 205 euros. Le conseil communautaire approuve par 29 voix pour et une abstention le plan de financement ci-dessous de la Fête de la Préhistoire 2019 et autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de la présente décision ainsi qu'à solliciter toutes les subventions.

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
		Ressources propres	
Animations journée	6 350,00	Entrées	4 400,00
Communication	8 000,00	Ventes boutique	2 800,00
réceptions et frais conférenciers	2 000,00	Sponsors et partenaires	1 500,00
frais divers	1 500,00	Marché préhistorique	600,00
Frais de personnel	10 000,00	Subvention	
		Subv. Conseil Départemental des Landes	4 000,00
		Subv. Leader	6 000,00
		Subv. Office Artistique Régional	1 000,00
		Participation Com-com	
		Participation Com-com	7 550,00
TOTAL	27 850,00	TOTAL	27 850,00

- Madame la Présidente informe ensuite l'assemblée de la tenue d'une réunion avec les hébergeurs à propos de la taxe de séjour, mise en place sur le territoire à compter du 1er janvier 2019. Pour la mise en pratique de la taxe quelques questions ont été soulevées et la Communauté de Communes s'attachera à y répondre le plus rapidement possible.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- PLUi-H** : une réunion de travail avec le cabinet d'étude est programmée pour le 21 janvier prochain afin de revoir quelques points méthodologiques ainsi que le calendrier pour parvenir à un arrêt de projet en septembre 2019.
- Voirie** : Patrick Campet, Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire, informe le conseil communautaire que les travaux de fossés ont pris un peu de retard, faute de prestataire. Il demande ensuite à l'assemblée de valider à nouveau comme l'an passé, le principe d'une maîtrise d'œuvre en interne avec l'accompagnement d'un contractuel ancien professionnel. Enfin, il indique que les communes seront rapidement interrogées sur les travaux de voirie qu'elles souhaitent proposer au programme 2019.

ENFANCE JEUNESSE

- ✚ **Promeneur du Net** : Thierry Laborde, Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse explique que son service fait pas mal d'interventions au collège et notamment dans le cadre de Promeneurs du Net. Ce partenariat avec le Collège fonctionne très bien et Monsieur Laborde constate que peu de collectivités s'investissent autant dans les collèges.
- ✚ **Personnel Pôle Enfance Jeunesse** : Thierry Laborde informe aussi le conseil communautaire du recrutement d'un nouvel agent à temps plein au Pôle Enfance Jeunesse à compte du 1^{er} janvier 2019.
- ✚ **Relais d'Assistantes Maternelles** : enfin, il annonce la publication très prochaine du magazine du Relais d'Assistantes Maternelles.

SOCIAL

Restaurants du Coeur: Madame Lassalle Fabienne, Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale revient sur la situation délicate de l'association des Restaurants du Cœur qui doit quitter rapidement le local sur Castelnau-Chalosse. L'achat du bâtiment route du Collège pourrait solutionner le problème. Monsieur Darmaillacq estime que pour un bon fonctionnement de la Communauté de Communes, les projets doivent être travaillés en commission avant d'être présentés en Conseil communautaire.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Maurice Dulayet, Vice-Président en charge de l'Economie propose une réunion de la commission afin d'étudier des dossiers de demande d'aide économique et de travailler sur les Zones d'Activités, le 28 janvier prochain à 18 heures au siège de la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ **Syndicat du Bassin Versant des Luys** : Madame la Présidente propose au conseil communautaire de valider la candidature de Christian Crabos au bureau du syndicat puisque chaque collectivité peut présenter un candidat.
- ✚ **Déclaration d'intention d'aliéner** – Droit de Prémption Urbain – 4eme trimestre 2018

n°DIA	Demandeur	Adresse et type du bien	Commune	Date de réception Mairie	Date de réception CCCVL	Décision titulaire du DPU	Date envoi décision
45	Me DUPLANTIER / CTS LAPIQUE / MANCOIS	Terrain à bâtir zone lotissement	AMOU	01/10/2018	03/10/2018	Renonciation	04/10/2018
46	Me ROBIN / PUSSACQ / BERCUINGT / 100354 / NR /CDU	Terrains agricoles	POMAREZ	02/10/2018	03/10/2018	Renonciation	04/10/2018
47	Me MOLERES / IND TAILLEUR-SOGEDO / ROBIN	42 Av du Béarn - Bâti commercial + habitation	POMAREZ	08/10/2018	09/10/2018	Renonciation	11/10/2018
48	Me RIGAL-SABOURAULT / SOFRUILEG / POMAMOU	Avenue des Pyrénées - Local commercial coop - Lot 6	AMOU	08/10/2018	10/10/2018	Renonciation	11/10/2018
49	Me ROBIN / SCI DU LION D'OR / DUCASSE	127 Place des arènes - Habitation	POMAREZ	18/10/2018	22/10/2018	Renonciation	23/10/2018
50	Me ROBIN / LARRERE / ROYER	Terrain à bâtir zone - Ch de Barragne	AMOU	09/11/2018	09/11/2018	Renonciation	12/11/2018
51	Me ROBIN / SCI SUD CRISTAL / SEBILO-DUGACHARD	Maison d'habitation - Rte de Berdillon	AMOU	09/11/2018	09/11/2018	Renonciation	12/11/2018
52	Me ROBIN / BAUTIAA / SEBILO-DUGACHARD	Terrain à bâtir - Rte de Berdillon	AMOU	09/11/2018	09/11/2018	Renonciation	12/11/2018
53	Me De MONREDON LABORDE / LETEURTRE / LAPEIRE	Terrain à bâtir - Avenue de la Course Landaise	POMAREZ	14/11/2018	15/11/	Renonciation	16/11/2018
54	Me CABROL / POUZET / FAUSSABRY	Maison d'habitation - Avenue des Pyrénées	AMOU	05/12/2018	06/12/2018	Renonciation	06/12/2018
55	Me ROBIN / CTS SERIS / DESMET-DUMAS	Terrain en zone AU - Chemin de Gauby	AMOU	19/12/2018	20/12/2018	Renonciation	21/12/2018

(modifier dans le tableau Amou/ Pomarez comme indiqué par 1 élu de Pomarez)

✚ Le prochain conseil communautaire aura lieu le 14 février à Donzacq.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00
